

Le 12 novembre 2012, volume 24, n° 7

Post-mortem Levinoff-Colbex : la Fédération rencontre les C. A. en région

par Sonia Dumont

Après la cessation des activités de l'entreprise Levinoff-Colbex, le 28 mai dernier, la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) s'était engagée à réaliser un *post-mortem*.

C'est dans cet esprit que du 9 au 23 novembre, des rencontres sont prévues avec les C. A. régionaux de l'UPA, de la FPBQ et de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) afin de partager et d'échanger sur le contenu du *post-mortem*.



À la fin du mois de novembre, un document sera également envoyé à l'ensemble des producteurs de bovins du Québec. L'objectif de cette démarche vise à retrouver, en un seul endroit, les faits relatifs au dossier Levinoff-Colbex. Le *post-mortem* fournira à tous les producteurs du Québec des réponses aux questions régulièrement soulevées, entendues ou commentées dans différents forums, par des producteurs et des intervenants du milieu agricole, et qui, quelquefois laissent planer une certaine confusion.

La Fédération rencontre le ministre Gendron

par Jean-Philippe Deschênes-Gilbert

Le 16 octobre dernier, le président et le directeur général de la Fédération rencontraient M. François Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette première rencontre dont :

L'IMPACT DU PRIX DES GRAINS SUR LA PRODUCTION BOVINE

La Fédération a expliqué au ministre que le prix actuel des grains met en péril la filière bovine et a demandé que le modèle ASRA tienne compte du véritable prix des grains. Sur ce sujet, le ministre a démontré une bonne compréhension de la problématique et de sa portée pour la production. Pour lui, c'est une question de « sauvetage » de la filière bovine. Le ministère est en attente d'une analyse de La Financière agricole du Québec (FADQ).

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par le bien-être animal, mais sont-ils prêts à payer? Les marchés d'exportation exigent de nouvelles normes en matière de bien-être animal, notamment dans la production de veaux de lait. Pour continuer le virage du bien-être animal, le secteur a besoin d'un accompagnement financier de l'État. Le ministre a clairement exprimé que le Conseil du trésor est en mode récupération budgétaire : un milliard de dollars est recherché pour boucler le budget 2013.

Le contexte s'avère difficile pour des programmes axés sur le développement. Il importe que le secteur veau de lait soumette au MAPAQ une analyse des coûts associés au bien-être animal et des bénéfices anticipés. Une approche conjointe MAPAQ et Fédération sera menée afin d'inciter le gouvernement fédéral à participer au financement.

PROGRAMME D'ADAPTATION

Les producteurs sont inquiets du maintien du programme et du non-décassement des sommes pour la réalisation des projets. Le ministre est actuellement en discussion avec le Conseil du trésor sur cette question. Le programme connaît un succès tardif et les demandes abondent.

D'autres sujets dont, entre autres, les coopératives de financement et les modalités ASRA feront prochainement l'objet de prochaines discussions avec le Cabinet du ministre.

Prix des grains et son impact sur la production bovine

par Ann Fornasier



Le président de la Fédération, M. Claude Viel, a rencontré M. Robert Keating, PDG de la FADQ, le 1^{er} novembre dernier, pour faire le point sur la situation financière difficile que vivent les producteurs de bovins en lien avec les prix très élevés des grains. M. Keating était accompagné de M. Ernest Desrosiers, vice-président financement, et M. Yvan Lajoie, adjoint à l'assurance stabilisation.

Durant la rencontre, la Fédération a clairement démontré à la FADQ à quel point les prix élevés des grains, depuis quelques années déjà, représentent un enjeu majeur pour tous les producteurs de veaux de grain et de bouvillons, ainsi que pour les filières concernées.

La Fédération a fait valoir l'urgence de la situation, considérant que trois des cinq dernières années ont connu des prix très élevés pour les grains. L'analyse économique démontre clairement un manque de couverture des modèles ASRA d'environ 60 \$ par bouvillon et 40 \$ par veau de grain produits. En multipliant l'écart par tête par le volume de production sur chaque ferme et le nombre d'années visées, on comprend facilement à quel point les producteurs sont à bout de souffle.

Les principales solutions préconisées par la Fédération sont les suivantes :

- ajustement des modèles ASRA pour tenir compte des grains produits et consommés à la ferme à leur coût d'opportunité, c'est-à-dire au prix du marché;
- annualisation et indexation du dernier modèle ASRA Bouvillon pour tenir compte de la disponibilité réelle des sous-produits et des grains déclassés (ou avec présence de toxines);
- prise en compte des prélevés de recherche et de promotion dans les coûts de production.

La Fédération souhaite que ces mesures soient applicables non seulement pour les années à venir, mais aussi pour l'année en cours. Ces mesures permettraient une réelle relance de la production bovine au Québec. M. Keating s'est engagé à analyser sérieusement nos demandes. Les décisions finales reviennent toutefois au C. A. de la FADQ.

Bien-être animal : modifications réglementaires

par Nathalie Côté

Le Règlement sur les espèces ou catégories d'animaux désignés pour l'application des dispositions relatives à la sécurité et au bien-être de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42, section IV) a été modifié le 17 mai 2012. Il inclut dorénavant tous les animaux domestiques ou gardés en captivité autres que ceux régis par la faune.

Avant, seuls les chiens et les chats étaient concernés. Les propriétaires ou gardiens d'animaux de ferme seront maintenant soumis aux dispositions de la Loi et le MAPAQ pourra intervenir si la sécurité et le bien-être des animaux sont compromis.

Par ailleurs, la Loi a été aussi modifiée le 15 juin dernier. La section IV de la Loi définit que la sécurité et le bien-être d'un animal sont compromis lorsqu'il ne reçoit pas d'eau et de nourriture en quantité et en qualité suffisante pour subvenir à ses besoins, qu'il n'est pas gardé dans un habitat convenable et salubre et qu'il ne reçoit pas les soins de santé nécessaires quand il est blessé ou malade.

Un animal doit aussi être transporté convenablement et ne doit en aucun temps être l'objet d'abus ou de mauvais traitements qui peuvent porter atteinte à sa santé. Les modifications permettent de mieux définir ces concepts et haussent le montant des amendes dans le cas d'infraction.

Veaux d'embouche : les régions diversement touchées

par Gaétane Fournier

Selon les données de la FADQ, le nombre de producteurs a diminué de 24 % sur une période de cinq ans, soit de 2005 à 2010. Durant la même période, la diminution a été de 13 % pour les vaches de boucherie.

Une répartition régionale des données démontre que la région Chaudière-Appalaches est celle qui écope le plus avec une baisse de 259 adhérents au Programme ASRA (- 27 %). L'Estrie suit avec 176 adhérents en moins (- 24 %). La Montérégie et le Centre-du-Québec en ont perdu respectivement 162 et 154, une diminution de près de 30 %.

La plupart des autres régions ont connu une baisse dans la moyenne québécoise de 24 %. Seules les régions du Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Mauricie ont été moins affectées, enregistrant tout de même une perte de 15 % du nombre de fermes assurées.

Toutefois, en ce qui concerne le nombre de vaches, la baisse a été beaucoup plus variable d'une région à l'autre, soit entre 2 % pour la région de Québec, et 24 % pour la Montérégie. Une exception, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a connu une hausse de 18 % du nombre de vaches durant cette période.

UPA du futur : des impacts pour nos syndicats

par Gaëtan Bélanger

La mise en œuvre de l'UPA du futur interpelle nos 14 syndicats régionaux sur deux aspects :

- ➔ l'harmonisation du territoire de chaque syndicat avec celui de sa fédération régionale;
- ➔ la désignation des représentants de la production bovine sur les conseils d'administration des nouveaux syndicats locaux.

L'harmonisation territoriale nécessite généralement une modification des Règlements généraux du syndicat par les producteurs réunis en assemblée générale régionale (AGR). Les représentants des producteurs de bovins sont, quant à eux, désignés directement par le syndicat régional. Ce travail a été réalisé au printemps 2012 par les cinq syndicats des producteurs de bovins faisant partie de la « première vague » (Abitibi-Témiscamingue, Outaouais-Laurentides, Lanaudière, Mauricie et Gaspésie).

C'est maintenant au tour des neuf autres syndicats de réaliser ce travail. Puisque la mise en œuvre des deuxième et troisième vagues de l'UPA du futur entraînera le changement de région d'appartenance d'un grand nombre de producteurs, une date commune a été établie pour tous. Les changements territoriaux des syndicats de producteurs de bovins auront tous lieu le 20 janvier 2014. Ainsi, les producteurs concernés adopteront en AGR de février-mars 2013, une résolution pour modifier le territoire de leur syndicat, avec prise d'effet le 20 janvier 2014. En février-mars 2014, les producteurs seront réunis en fonction de leur nouveau territoire régional et adopteront officiellement leurs nouveaux Règlements généraux de syndicat.

LE DÉCOUPAGE INFRARÉGIONAL DE CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DE MONTÉRÉGIE

À elles seules, ces deux régions totalisent plus du tiers des fermes bovines québécoises. Pour faciliter et rendre plus efficace le travail syndical, notre Fédération suggère de maintenir deux syndicats de producteurs de bovins dans chacune de ces régions. Nous travaillons avec la FPLQ pour tracer la ligne au même endroit.

Consultations fédérales: la Fédération s'implique

par Nathalie Côté

Il y a beaucoup d'activités du côté du gouvernement fédéral par les temps qui courent. Plusieurs consultations se déroulent simultanément ou consécutivement (prestation des services, modernisation de l'inspection, modernisation de la réglementation, changement aux maladies à déclaration obligatoire, projet de Loi sur la salubrité des aliments, etc.). Tout ceci découle d'ententes entre le Canada et les États-Unis, du budget fédéral de mars dernier et de la volonté de se remettre à jour.

Pour chacune des consultations, la Fédération analyse l'objectif et propose une approche en fonction des enjeux pour le secteur bovin. Selon la portée de la consultation, la Fédération répond au sondage en ligne, participe aux rencontres de consultations ou donne son avis à l'UPA qui transmet des commentaires.

Le 23 octobre dernier, un atelier de consultation sur la modernisation de l'inspection a attiré plus de 125 personnes à Drummondville. Plusieurs participants provenaient du secteur de l'abattage ou de la transformation. L'ébauche de modèle amélioré d'inspection prévoit la délivrance de permis tant pour les exportateurs que les importateurs. La surveillance de l'Agence canadienne d'inspection des aliments serait axée sur le risque et les résultats à atteindre plutôt que sur les processus. Finalement, chaque usine, transformateur ou intervenant qui reçoit un service d'inspection devra établir un plan de contrôle préventif permettant de détecter en continu et de contrôler la conformité des produits avant leur mise en marché. Une seconde ronde de consultations sur un modèle plus précis aura lieu en début d'année 2013.

Impact du remboursement total de la mesure du 25 %

par Ann Fornasier

Comme vous le savez, le ministre de l'Agriculture, M. François Gendron, a annoncé que la mesure de 25 % ne sera pas appliquée pour 2012. Rappelons qu'en cours d'année 2012, La FADQ n'avait appliqué que 50 % de ladite mesure et que cela avait été pris en compte dans les avances versées au cours de l'été 2012.

50 % DE L'IMPACT SUR LA MESURE (NETTE DE COTISATION)

Veaux d'embouche		Bouillons d'abattage	Veaux de lait	Veaux de grain
\$/veau (fixe)	\$/kg (variable)	\$/kg	\$/veau	\$/veau
12,81 \$	0,13 \$	0,01 \$	1,17 \$	5,37 \$

Le retrait complet de la mesure aura pour impact d'augmenter la compensation nette pour 2012. L'avance de novembre-décembre (75 % du montant net versé) sera ajustée pour tenir compte du retrait complet de la mesure.

Planification stratégique du secteur veau de lait

par Jean-Philippe Blouin

Au cours des derniers mois, en réalisant une planification stratégique, le secteur veau de lait s'est doté d'un outil de travail fort utile pour établir ses priorités d'action pour les prochaines années. Voici les principales cibles et orientations stratégiques retenues par les différents acteurs de la filière veau de lait qui ont participé au processus de réalisation du plan stratégique chapeauté par la firme Forest Lavoie Conseil :



- ➔ Les facteurs de production : assurer le passage vers un modèle rentable de production en logement collectif afin d'assurer le développement durable de l'industrie;
- ➔ La valeur sur le marché : optimiser la valeur du veau de lait sur le marché afin d'améliorer la rentabilité des différents maillons de la filière;
- ➔ Le mode d'organisation de la filière : accroître la disponibilité et la fluidité de l'information sur les différents segments de la filière afin d'améliorer la qualité des échanges au sujet des coûts de transaction et du partage des marges;
- ➔ Le soutien au développement du secteur : convenir d'une vision de développement partagée avec l'État afin d'assurer l'obtention d'un support durable pour le secteur.

Lors d'une assemblée spéciale tenue en juin 2012, les producteurs de veaux de lait ont pris connaissance de la planification stratégique et du chantier à mettre en œuvre au cours des prochaines années pour réaliser les objectifs fixés par la filière. C'est le comité de mise en marché des veaux de lait qui prendra les commandes de cet important dossier.

Partenariat restaurants Pacini, Montpak International et le Veau de grain du Québec

par Isabelle Ferland



Les producteurs de veaux de grain annoncent un partenariat entre le Veau de grain du Québec et les restaurants Pacini, qui affichent désormais le logo du produit dans leur menu. Depuis la mi-octobre, des Escalopes de filet de Veau de grain di parma sont au menu de tous les restaurants de la chaîne.

Pacini est bien connue au Québec avec ses 25 restaurants établis à travers la province. La chaîne est engagée dans divers programmes dont le Mélior, visant l'amélioration globale de l'offre alimentaire au Québec et a éliminé tous les gras trans artificiels des menus.

De plus, la chaîne offre des plats sans allergène et un menu sans gluten depuis juin 2012. Pacini utilise des produits du Québec dont Le Veau de grain du Québec, Tomates Savoura et Les aliments Ange Gardien qui ne sont que quelques-uns des partenaires. Une alliance stratégique combinée à une belle visibilité pour le Veau de grain du Québec!

Brèves

TOURNÉE DE CONSULTATION SUR LA PROMOTION DU VEAU DE GRAIN : le comité de mise en marché des veaux de grain tiendra quatre rencontres en région à la fin du mois de novembre. Les rencontres auront lieu à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Berthier, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Hyacinthe. L'objectif est de discuter avec les producteurs d'un plan d'action en promotion du veau de grain pour les deux prochaines années. Les producteurs recevront une invitation personnelle et pourront à leur choix, se joindre à l'une ou l'autre des rencontres.

LA FÉDÉRATION Y ÉTAIT... : le 4 octobre 2012 à Princeville, Mme Nathalie Côté, agronome et agente à l'environnement et à l'assurance de la qualité à la Fédération présentait les résultats du projet Évaluation et amélioration de la gestion agroenvironnementale des enclos d'hivernage et des bandes végétatives filtrantes aux intervenants en production animale.

Le 12 octobre dernier, la Fédération a accueilli un groupe de producteurs de la Chambre d'agriculture d'Ariège au sud de la France pour échanger sur la structure de la Fédération, les modes de mise en marché et les enjeux du secteur bovin.

Le 23 octobre 2012, M. Yvon Boucher, vice-président de la Fédération et Mme Nathalie Côté, agronome, représentaient la Fédération à l'assemblée annuelle des partenaires de la stratégie en santé et bien-être animal du MAPAQ. Un bilan des activités réalisées pendant la première année de la stratégie a été présenté et des ateliers de discussion ont permis de mieux définir la collaboration inter organisationnelle possible pour la mise en œuvre d'actions concrètes en lien avec la santé et le bien-être des animaux.